



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 11 mars 2022

Table des matières

<u>HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE : LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES LANCE UN MARCHÉ COMMUN POUR RÉDUIRE LA FACTURE</u>	<u>3</u>
<u>INONDATIONS : 2 MILLIONS D'EUROS D'AIDE POUR LES OPERATEURS CULTURELS.....</u>	<u>4</u>
<u>COVID19 : LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DÉBLOQUE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES CLUBS SPORTIFS</u>	<u>5</u>
<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXUELLES INSCRITE DANS LE DECRET PAYSAGE</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Hausse des coûts de l'énergie : le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lance un marché commun pour réduire la facture

À l'initiative du Ministre du Budget et des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Frédéric Daerden, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relance, en avril, un marché public commun de fourniture d'énergie aux secteurs scolaires (tous réseaux confondus) et non scolaires de la FWB ou dépendant d'elle, pour la période 2023 à 2026.

En effet, une centrale de marché ouverte à tous les pouvoirs organisateurs couvrant la période 2019-2022 avait déjà été conclue, ce qui avait permis d'obtenir des prix inférieurs à la moyenne du marché (jusqu'à 20 % d'économie). Alors que nous faisons face à une explosion des coûts énergétiques, ce nouveau marché vise à amortir la hausse des prix en matière d'électricité et de gaz, dans tous les secteurs qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Compte tenu de la tension existante sur le marché énergétique et des fortes hausses et fluctuations subies, il a été décidé d'élargir à un plus grand nombre d'opérateurs potentiels la possibilité d'adhérer à la centrale d'achat. Outre les infrastructures non-scolaires et les établissements scolaires des différents réseaux, les opérateurs agréés ou subventionnés par la FWB, ainsi que les cercles sportifs affiliés aux fédérations ou associations sportives pourront dès lors également rejoindre la centrale d'achat. Ils seront directement sollicités d'ici le lancement du marché.

« Il est important de pouvoir, avec les outils à notre disposition, prévoir et freiner la hausse des dépenses en énergie. Cette initiative y contribue mais cela passe aussi par une rénovation de nos établissements scolaires prévue dans le Chantier des Bâtiments scolaires, qui leur permettra de diminuer leur consommation d'énergie », commente le Ministre Daerden.

« Ce marché va permettre aux opérateurs, notamment des secteurs culturels et de l'enfance, de faire face à la hausse des prix de l'énergie, de surcroît avec une offre 100% renouvelable. Outre l'action sur les coûts, il est évident que nous devons également poursuivre l'ensemble des projets visant à diminuer nos consommations. L'énergie la moins chère restera toujours celle que nous ne consommons pas, » ajoute la Vice-Présidente et Ministre de la culture et de l'enfance Bénédicte Linard.

Enfin, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Sports, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, Valérie Glatigny, termine : *« Cette centrale d'achats représente une véritable opportunité pour les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les clubs sportifs et le secteur de la Jeunesse, d'obtenir un prix attractif pour le gaz et l'électricité. C'est particulièrement bienvenu en cette période de forte augmentation des prix de l'énergie. »*

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Inondations : 2 millions d'euros d'aide pour les opérateurs culturels

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté plusieurs mesures visant à soutenir les opérateurs culturels touchés par les inondations exceptionnelles du mois de juillet, pour un montant total de 2 millions d'euros.

Entre le 13 et le 16 juillet 2021, la Belgique a été touchée par de fortes intempéries qui ont provoqué des inondations catastrophiques dans plusieurs régions du pays. Outre les drames humains, ces inondations ont causé d'énormes dégâts matériels dans les infrastructures dépendant des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un mécanisme d'aide d'urgence avait été mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles dès le mois de juillet. Par ailleurs, le Gouvernement avait alors chargé la Ministre de la Culture de mettre en place des actions spécifiques de soutien aux opérateurs culturels touchés par les inondations.

Les aides déployées aujourd'hui concernent :

1. La restauration de biens culturels mobiliers ou la reconstitution de collections détruites (par exemple des collections de livres détruites dans des bibliothèques ou des archives sonores ou audiovisuelles endommagées) ;
2. La réparation ou le remplacement du matériel touché ;
3. La relocalisation temporaire des activités de l'opérateur ;
4. La remise en état des infrastructures touchées ;
5. Les frais supplémentaires de réouverture partielle ou de réorientation des activités ;
6. La compensation des pertes de recettes ;
7. L'organisation d'activités de soutien aux populations touchées via des appels à projets. En effet, les opérateurs culturels se sont mobilisés dans l'urgence et continueront à le faire dans le futur pour accompagner et être aux côtés des personnes, des familles touchées par les inondations.

« Les terribles inondations de juillet 2021 ont eu un impact sur le déroulement des activités culturelles, mais elles ont aussi endommagé les infrastructures, les collections parfois. Le monde culturel a déjà été fragilisé par la crise sanitaire, il était donc primordial de continuer à le soutenir. En effet, face aux crises et aux drames, la culture reste notre meilleure alliée pour apporter des moments d'échange, de liens, de réflexion dont nous avons toutes et tous besoin », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

L'ensemble de ces aides seront prochainement détaillées et disponibles sur www.culture.be.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be
+32 478 98 59 96

COVID19 : La Fédération Wallonie-Bruxelles débloque des moyens supplémentaires pour soutenir la trésorerie des clubs sportifs

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de débloquer un budget supplémentaire de 1,5 millions d'euros pour soutenir le monde sportif. Les finances des clubs ont en effet une nouvelle fois été impactées par les mesures sanitaires et notamment par l'interdiction du public. Outre l'absence de recettes liées à la vente de tickets, les mesures sanitaires ont aussi abouti à une baisse significative des recettes liées aux buvettes, qui étaient généralement fermées. Ces moyens supplémentaires viennent s'ajouter aux 10 millions d'euros (soit 25% du budget annuel de la FWB) d'aides exceptionnelles dégagées pour soutenir le mouvement sportif depuis le début de la pandémie.

La Ministre des Sports, Valérie Glatigny : « *On sait l'importance du sport pour la santé et le bien-être de chacun. Les moyens dégagés permettront de soutenir les clubs sportifs, dont la trésorerie est lourdement impactée par les mesures sanitaires, notamment par l'interdiction du public lors des compétitions sportives, qui étaient en vigueur depuis le 29 novembre 2021.* »

Au total, le budget supplémentaire dégagé par le Gouvernement permettra de couvrir une partie des pertes directes des clubs sportifs affiliés aux fédérations reconnues. Elle couvrira la période allant du 29 novembre 2021 jusqu'à la fin de l'interdiction de la présence du public dans les stades par le Comité de concertation, soit le 28 janvier 2022.

Pour bénéficier de cette aide, les clubs devront prouver qu'ils ont subi une perte de revenus générée par les mesures sanitaires de sorte qu'il leur a été difficile de faire face à leurs engagements contractuels au cours de la période allant du 29 novembre 2021 au 28 janvier 2022 inclus. Cela inclut les charges salariales des sportifs et du personnel sous contrat (à l'exception des avantages de toute nature) ; les frais de prestataires externes liés par contrat pour des prestations relatives aux infrastructures sportives (à l'exclusion des frais liés à des réparations) ; les frais dus à l'organisation de manifestation ou d'évènement ayant dû être annulés ou ayant dû se dérouler en l'absence de public ou encore les frais dus à la location d'infrastructures et de matériel sportif et non-sportif (ex : matériel sonore utilisé dans le cadre d'évènements annulés ou ayant eu lieu sans public, etc.).

Si l'opérateur a reçu des subventions ou facilités émanant d'autres niveaux de pouvoirs ou de la Communauté française, ces aides seront déduites du montant pris en compte pour l'octroi de la subvention.

Contact presse

Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Samy.sidis@gov.cfwb.be

+32 474 79 01 38

Enseignement supérieur : la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles inscrite dans le Décret Paysage

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, sur proposition de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, décidé d'inscrire la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles dans le Décret Paysage. Un nouveau chapitre y sera consacré, qui reprend les missions d'information, de prévention, de sensibilisation et de formation devant être menées par les établissements sur ces thématiques importantes.

« Le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles n'ont pas leur place ni dans l'enseignement supérieur, ni ailleurs dans la société. Ils doivent être combattus avec force afin que chacune et chacun puissent se sentir en sécurité sur nos campus. La décision prise aujourd'hui réaffirme cet engagement du Gouvernement », souligne d'emblée Valérie Glatigny.

Parmi les missions que devront dorénavant obligatoirement remplir les établissements, citons par exemple :

1. Informer adéquatement sur les dispositifs, services d'aides et législations prévus en faveur de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement, ainsi que sur les organismes qui peuvent aider les victimes, notamment via un point de contact identifié au sein de l'établissement ;
2. Prévenir et sensibiliser les membres du personnel et la communauté étudiante en assurant des actions spécifiques ;
3. Veiller à l'organisation de formations à destination des membres du personnel et de la communauté étudiante.

Pour rappel, la Ministre Glatigny avait, en septembre 2021 par voie de circulaire, demandé aux établissements de mettre en œuvre les principes précités.

« Des organismes externes, indépendants des établissements, existent déjà et proposent aux victimes une écoute bienveillante et une aide adaptée, pouvant les accompagner de la libération de la parole jusqu'au dépôt de plainte » souligne Valérie Glatigny.

Parmi ces organismes, citons Unia et le Centre pour l'égalité des femmes et des hommes. Mentionnons encore SOS Viol - joignable via le **0800/98.100** ou son « tchat » en ligne.

Les services d'accueil des victimes et d'aide aux victimes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (www.victim.be) ainsi que les 5 centres de prise en charge pour les victimes de violences sexuelles peuvent également apporter un soutien aux victimes.

Enfin, une vaste étude – dotée d'un budget de 150.000 euros – va être lancée afin de disposer d'un état des lieux des situations de violences et de harcèlement dans l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle doit permettre d'évaluer les dispositifs déjà en place pour lutter contre les phénomènes de harcèlement et de violence, et d'analyser si et quelles dispositions supplémentaires pourraient être adoptées.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75